



Préfet maritime de la Méditerranée

Préfète de la Corse-du-Sud

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
Délégation à la Mer et au Littoral
Service Mer et Littoral

Ajaccio, le 17 janvier 2020

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION NAUTIQUE LOCALE DU 17 janvier 2020

La commission nautique locale, s'est réunie le 17 janvier 2020 à 14h30, à Ajaccio dans la salle de réunion U Legnu de la DDTM de Corse du Sud. L'ordre du jour portait sur le projet de mise en place de coffres d'amarrage dédiés aux navires de grande plaisance.

Les membres de la commission ont également été invités à s'exprimer sur la modification du projet initial d'implantation d'un coffre au droit de la citadelle d'Ajaccio.

En effet, au cours de la commission qui s'est tenue en octobre 2019, le projet a été examiné dans sa globalité. Il porterait sur la mise en place de quatre coffres dans le golfe d'Ajaccio. Si trois des implantations ont recueilli un avis favorable de la CNL, le coffre de la citadelle a soulevé des interrogations qui ont amené les membres de la commission à ajourner son examen dans l'attente de compléments de la part du maître d'ouvrage.

La commission a été régulièrement constituée par décision N°003/DDTM/DML/SML du directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de Corse-du-Sud en date du 13 janvier 2020. Chacun des membres a été régulièrement convoqué.

Madame PARAVISINI, Messieurs PERONNE, VALLETTE et FEDERICI représentaient la CCIACS, porteur du projet.

Étaient également présents en tant qu'invités :

Marc-Alexandre BERTRAND du bureau d'appui technique Phares et Balises

Virginie GALLONI D'ISTRIA - adjointe au chef de l'unité des activités maritimes et littorales DDTM 2A

Le président de la commission, représentant également le préfet maritime de la Méditerranée et la préfète de Corse-du-Sud ouvre la séance à 14h30.

La présente instance est invitée à exprimer un avis sur les projets au regard des intérêts liés à la sécurité de la navigation maritime.

* * *

Présentation du projet :

Le maître d'ouvrage présente le projet de coffre d'amarrage conformément au dossier de présentation préalablement transmis aux membres de la commission.

Le représentant des phares et balises présente également ses préconisations en matière de balisage.

Le coffre situé au droit de la jetée de la citadelle ne présentait pas toutes les garanties de sécurité dans sa configuration initiale. En effet, ne pouvant être éclairé ou balisé, il devait être accompagné d'une marque latérale bâbord marquant la limite de la route d'accès aux ports de plaisance et de commerce qui jouxtent immédiatement la jetée de la citadelle.

Or, les modalités de mise en place d'une marque latérale par un fond de 50 mètres restaient incertaines. La balise amarrée sur un corps mort aurait généré son propre cercle d'évitage qui, s'ajoutant au cercle d'évitage du navire sur coffre, aurait empiété sur la route d'accès au port et causé une gêne à la navigation.

En conséquence, il a été demandé au maître d'ouvrage d'envisager des solutions techniques à même de supprimer cette gêne :

- déplacer le coffre de plusieurs dizaines de mètres au sud-ouest pour décaler les cercles d'évitage respectifs du navire et de la marque latérale ;
- étudier la possibilité de mettre en place une marque latérale de type BFI fixée sur un amarrage rigide ne générant pas de cercle d'évitage. Cette solution nécessitait néanmoins une étude technique préalable pour garantir la tenue de l'amarrage sur un fond de 50 mètres, sachant que ce type d'équipements est communément utilisé sur des fonds de 35 mètres.

Monsieur VALLETTE, représentant le maître d'ouvrage, a exposé aux membres de la commission les résultats des études complémentaires :

- l'emplacement du coffre sera déplacé d'environ 35 mètres vers le sud-ouest. Un déplacement plus important n'apparaît pas possible compte-tenu de la bathymétrie insuffisante et de la présence d'un herbier de posidonies dans le secteur évoqué lors de la précédente commission ;
- la marque latérale bâbord sera également décalée et fixée sur un amarrage rigide garantissant l'absence de cercle d'évitage. Le bureau d'études techniques mandaté par le maître d'ouvrage a effectué des calculs qui garantissent la tenue par 50 mètres de fond.

Au final, cette nouvelle configuration garantit, dans les mêmes limites d'exploitation, l'absence de gêne à la navigation pour la route d'accès au port.

Après en avoir débattu, les membres de la commission n'ont émis aucune réserve à la nouvelle configuration du coffre n°3.


En conséquence, la commission nautique locale émet à l'unanimité et sans réserve un avis favorable à la mise en place du coffre n°3 dans la nouvelle configuration.

Le président précise également au maître d'ouvrage qu'il lui appartiendra de préciser les modalités d'intervention à l'autorité maritime avant de démarrer la mise en place des coffres. Si les dispositions mises en œuvre se révélaient impactantes pour la navigation, il pourrait être envisagé de convoquer une nouvelle commission pour examiner les mesures à mettre en œuvre pendant la phase de chantier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h15 heures.

Le président,

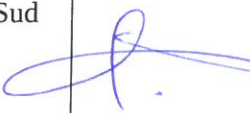

Adjoint du chef de la Mer et du Littoral
Chef de l'unité « Activités en Mer et sur le Littoral »
L'Administrateur des Affaires Maritimes



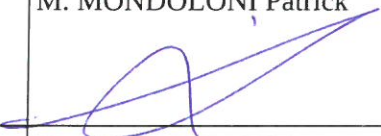
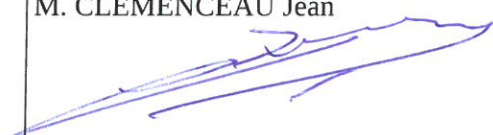
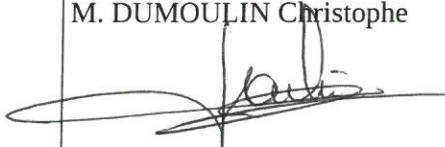
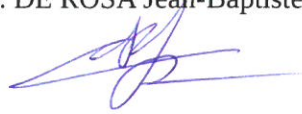
Edouard GOURD

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION NAUTIQUE LOCALE
DU 17 JANVIER 2020
POUR LE PROJET DE MISE EN PLACE DE COFFRES DÉDIÉS A LA GRANDE PLAISANCE
-
BAIE D'AJACCIO

Membres de droit

<p>Le président Edouard GOURD, Adjoint au chef du Service de la Mer et du Littoral Chef de l'unité « Activités Maritimes et Littorales »</p>	<p>Représentant le préfet maritime de la Méditerranée et la préfète de Corse-du-Sud</p>	
<p>Emmanuel Rossi Chef du Service de la Mer et du Littoral</p>	<p>Représentant le directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral de Corse-du-Sud</p>	

Membres temporaires

Collège	Membre titulaire	Membre suppléant
Collège des pilotes	M. MONDOLONI Patrick 	M. QUESADA Marc
Collège de la SNSM	M. CLEMENCEAU Jean 	M. FOGACCI José
Collège des pêcheurs professionnels	M. D'ORAZIO Xavier Abs	M. MARAS Jean-Dominique
collège des activités de plaisance	M. FICHOU Alain	M. DUMOULIN Christophe 
Collège du lamanage	M. RAIMONDI Toussaint	M. DE ROSA Jean-Baptiste 

James W. Jones